

Procès-verbal

Assemblée Sectorielle Bio du 8 novembre 2019

Version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Bio » du 8 novembre 2019 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Aline BOURSAULT
Annexes	Annexe I : Liste des participants Annexe II : Exposé Collège des Producteurs Secteur Bio, Aline Boursault Annexe III : Exposé Apaq-W Secteur Bio, Delphine Dufranne Annexe III : Détail des ateliers de consultation sur le nouveau plan stratégique bio post 2020

II. Excusés

Dominique Jacques est excusé ce matin pour cause de CA de l'Apaq-W et Charles Albert de Grady a été retenu par des travaux non reportables sur sa ferme.

Michel Dufranne du SPW ainsi qu'Emilie Guillaume de la FUGEA sont également excusés.

III. Désignation d'un président de séance

Daniel Collien est désigné en tant que président de séance.

IV. Approbation du PV de l'Assemblée Sectorielle du 28 juin 2019. Validation de l'Ordre du Jour

Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 28 juin 2019 est disponible sur le site internet du Collège des Producteurs (http://www.collegedesproducteurs.be/site/images/pv/2019/PV_AS_BIO_2019.pdf). Celui-ci est approuvé. Il est demandé d'envoyer explicitement par courriel aux participants de l'Assemblée le prochain PV afin qu'il leur soit plus facile d'émettre des remarques.

L'ordre du jour de cette Assemblée est validé avec la demande d'un participant qui consiste à aborder le prix des céréales bio sur le marché.

V. Actualités et état d'avancement des dossiers du Collège des Producteurs (Aline BOURSAULT – SOCOPRO asbl)

Dossiers Bio en cours

Convention « pommes de terre robustes » (portée par Biowallonie, l'UNAB et la FIWAP)

Une convention « pommes de terre robustes bio » a été signée au salon Interpom – Primeurs à Courtrai, le 27 novembre 2018. Elle compte de nombreux signataires de la filière pommes de terre bio, dont le Collège des Producteurs. Elle a été portée par Biowallonie, l'UNAB et la FIWAP. Elle poursuit l'objectif d'atteindre 100% de variétés robustes à l'horizon 2021, afin d'améliorer les récoltes des producteurs, de stabiliser l'approvisionnement, de réduire l'usage du cuivre et de gérer collectivement le mildiou.

Un essai de 24 variétés au champ dans les conditions de production, a été mis en place chez Gilles de Moffart à la ferme de la Tour au mois de mai. Une visite rassemblant 70 personnes s'est déroulée le 27 août dernier. Les résultats sont en cours de traitement par le CRAW et seront communiqués début 2020, au travers des canaux de diffusion des structures porteuses. Des suivis d'essais seront poursuivis dans les prochaines années au CRA-W, sans traitement de cuivre. Une



réflexion est également menée sur une stratégie de communication liée à la valorisation de ces variétés au sein de la filière.

Charte pour le bio en circuit long

Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la suite des échanges avec Carrefour sur leur campagne « Act For Food » qui avait bénéficié d'une grande couverture médiatique. Le Collège des Producteurs avait rédigé un communiqué de presse contre cette campagne. Un travail avait été réalisé avec l'UNAB et Biowallonie pour faire pression sur le groupe afin de demander comme élément de base un revenu juste aux producteurs. Il en est ressorti qu'une charte pour réguler les échanges en circuits longs s'avère nécessaire et que celle-ci doit être construite avec toute la filière. Le 29 avril 2019, une consultation a été organisée par le Collège des Producteurs, Biowallonie et l'UNAB et a rassemblé 65 personnes. Les chapitres importants ainsi que le contenu de la Charte ont ainsi pu être déterminés de même que les critères de succès de celle-ci. Il a été souligné que ceux-ci devaient être contraignants ce qui amène à se diriger vers un cahier des charges pour les distributeurs. Une restitution de ce travail a eu lieu le 27 juillet à la foire de Libramont.

La charte repose sur 9 grands piliers :

- vers du **100 % local**,
- pour plus de **transparence**,
- pour des **qualités propres au bio**,
- pour **moins de déchets et de gaspillage**,
- pour un **prix juste pour tous**,
- pour une **logistique adaptée et durable**,
- pour un **engagement durable**,
- pour une **traçabilité claire du producteur au consommateur**,
- pour des **produits de saison**.

Une réflexion sur l'utilisation et le fonctionnement de la charte est en cours en s'inspirant de modèles proches mis en place dans d'autres pays européens : Biocoop, Biosuisse, BioDanemark...

Groupements de Producteurs

Le Collège des Producteurs n'est pas porteur de ces projets de Groupements de Producteurs mais les soutient en raison de leur importance pour le développement des filières.

Ces groupements sont au nombre de 3 :

- Le Groupement de Producteurs 100 % viande bovine bio, porté par l'UNAB et la FUGEA. Un état des lieux a été réalisé ainsi que des consultations des producteurs pour évaluer les besoins. Il est apparu que les besoins sont plus importants pour les éleveurs indépendants qui souhaitent développer les circuits courts et valoriser leur production en bio. Une vingtaine d'éleveurs participent à ce groupe. Le travail actuel porte principalement sur la mise en place d'une charte de fonctionnement, les statuts juridiques, les services du groupement de producteurs et un outil de prix juste. Les suivis des coopératives existantes et des bouchers se poursuivent également, ainsi que le travail sur les outils de calcul des prix et de diagnostic environnemental.
- Le projet relatif aux grandes cultures avec la filière céréales bio wallonnes porté par la FWA. Une consultation large de la filière a été organisée dont une première restitution a été faite lors de la Semaine bio. Il en résulte principalement qu'une grande partie des céréales bio sont valorisées en alimentation animale et qu'il manque des acteurs de la transformation primaire en Wallonie pour cette filière. Un groupe de 10 membres est actuellement au cœur du projet pour développer une filière belge pour l'alimentation humaine en froment et épeautre prioritairement. Une étude de la viabilité du projet et la réalisation d'un bilan financier sont en cours. Un producteur fait cependant remarquer qu'il est incorrect d'utiliser le terme « grandes cultures » lorsqu'il s'agit uniquement de céréales.
- Le Groupement de producteurs maraîchers diversifiés bio en Wallonie est porté par l'UCL, la FUGEA et Biowallonie. Des consultations et des rencontres ont été menées auprès des producteurs et un état des lieux a été établi. Ceci a abouti à une liste des besoins et services identifiés et une étude de faisabilité d'une organisation de producteurs. Dans le cas de ce groupement, cela ne semble pas s'avérer pertinent étant donné que l'Union européenne prévoit une clause supplémentaire pour les organisations de producteurs en maraîchage qui est de commercialiser au minimum 75% de commercialisation en commun. Une réflexion sur les statuts et les services que pourraient apporter ce groupement est donc en cours. Les trois premiers services identifiés sont :



- La rédaction d'un cahier des charges définissant la notion de maraicher diversifié bio sur petite surface
- La mise en place d'une assemblée de membres pour assurer la représentativité de tous
- La création d'une plateforme internet de communication externe mais aussi d'appui interne aux membres.

Les trois organismes porteurs du projet se tiennent à la disposition des producteurs intéressés par les projets.

La discussion de l'assemblée au sujet des groupements fait ressortir les points suivants:

- Ces groupements sont pilotes en matière de regroupements de producteurs et rencontrent des difficultés distinctes.
- La question du prix de valorisation, notamment en ce qui concerne le prix des céréales, pose question. La force de certains pays se situe aux niveaux du regroupement des producteurs et de la volonté de leur population de consommer local.
- La protection des marchés n'est pas effective en Belgique mais constitue une réalité dans les pays voisins. Les coopératives françaises, par exemple, n'achètent pas en Belgique. Ces règles sont possibles via la force des coopératives. Elles sont indépendantes du cadre juridique national et européen.
- Un des intérêts majeurs des organisations de producteurs réside dans la possibilité de négociation et de fixation des prix.
- La charge administrative et ses coûts constituent un frein pour la mise en place des coopératives, il est nécessaire de prévoir un accompagnement ainsi que des aides à ce niveau.
- La gestion des coopératives doit appartenir aux agriculteurs. Ceci peut s'avérer difficile dans le cas de grandes structures.
- Il est nécessaire de trouver un acheteur en adéquation avec le volume de produits, ce qui, pour les gros volumes, peut générer des relations avec les grandes surfaces.
- La communication autour des produits est importante, notamment en mettant en avant l'origine du produit.
- Le projet « Manger demain » met en relation des producteurs et des cantines. Cela pourrait constituer une perspective intéressante comme débouchés pour les organisations de producteurs.

Groupe de travail « variétés population de blé »

Ce travail a été initié par le Collège des Producteurs à la demande des producteurs sur les semences bio il y a maintenant plusieurs années. Une volonté de travailler sur la diversité des semences bio avait été émise par les producteurs. Ce projet est maintenant mené par Biowallonie, le CRA-W et l'Asbl « Li Mestère ». L'objectif est actuellement de créer deux variétés de blé population en Wallonie, une à partir de variétés anciennes et une à partir de variétés modernes. Une visite de micro parcelles a eu lieu en juin chez Anne François George à Verdenne. 10 Producteurs ont montré leur intérêt pour la démarche et ont signé une convention volontaire pour implanter un mélange de variétés anciennes ainsi que 4 variétés anciennes pures (Probus, Poulard poveda, un blé ancien autrichien et un rouge de Bordeaux). Une réunion est prévue en décembre qui intégrera un état des lieux sur les résultats du semis et la réalisation d'un premier bilan. Une liste de parents sera dressée en vue de construire l'année prochaine les deux variétés populations.

Les producteurs intéressés par ce groupe de travail peuvent contacter le Collège des Producteurs ou Biowallonie.

Législation

La réglementation européenne bio est en révision. Une nouvelle réglementation sera d'application au 1er janvier 2021. Une consultation publique sur le nouveau texte vient d'être lancée [sur le site de la Commission européenne](#), disponible du 5 novembre au 3 décembre. Cette information sera transmise à tous les producteurs bio wallons pour leur permettre d'y participer. Il est proposé aux producteurs de procéder en 2 étapes. Tout d'abord, d'apporter une réponse à cette consultation en tant que citoyen européen et, ensuite, de faire parvenir cette réponse à Aline Boursault. Celle-ci se



chargera de consolider un avis au nom du Collège des Producteurs et qui sera également remis à la Commission européenne.

Campagne promotion Carrefour Bio : retour un an après l'Assemblée Sectorielle de novembre 2018 (à la demande des producteurs)

Suite à la campagne Carrefour sur « Le Bio le moins chère de Belgique », une interpellation et une rencontre avaient eu lieu lors de l'Assemblée Sectorielle Bio de novembre 2018. Carrefour a donc été recontacté pour dresser un bilan de ces actions et de l'avancée de l'accompagnement de « 50 conversion ».

Le distributeur insiste sur les difficultés de mettre en place ces filières et présente les premiers projets comme des projets pilotes qui permettront de tracer la voix aux prochains plus rapidement. Les projets en cours par filière sont les suivants :

- Produits laitiers: ferme du Tambourin : le producteur présente cette collaboration comme étant très satisfaisante pour lui.
- Poisson: Pisciculture Mathonet: *en cours de mise en place*
- Fruits et Légumes: pour cette filière, les négociations doivent se faire en parallèle avec GreenYard ou les criées et sont donc plus complexes. La majorité des approvisionnements actuels se font en Flandres. Pour la Wallonie, un contact est en cours avec le Gawi.
- Volailles: Coq des prés : *en cours de mise en place*
- Porcs et viande bovine: il n'y a pas encore d'accompagnement de producteurs mais un approvisionnement bio existe déjà en filière classique.

Aline Boursault propose de centraliser les demandes des producteurs envers Carrefour en cas de non-réponse de leur part afin de pouvoir les affirmer. Un producteur précise qu'il n'est pas du rôle du Collège des Producteurs de faire ce travail.

Actualités du Collège des Producteurs

Cellule « Manger demain » (Marie Legrain, Coordinatrice cellule « Manger Demain »)

Socopro est maintenant constitué de deux branches: le « Collège des Producteurs » et « Manger demain ». Cette dernière poursuit un projet concret: le « Green Deal Cantines Durables » qui regroupe 330 signataires et 125 Cantines. Au sein des signataires, on compte 79 producteurs engagés dans le projet (dont 26 en bio et 2 en conversion).

Le défi consiste dans un premier temps en une caractérisation de la demande des cantines et de l'offre des producteurs inscrits et, dans un second temps, d'en assurer la rencontre.

Les cantines engagées dans le projet sont nombreuses et diversifiées et constituent ainsi une perspective intéressante pour les producteurs. Les achats reposent sur des marchés publics, ce qui complexifie certains aspects. Une juriste a donc été embauchée au sein de la structure « Manger demain » afin de pouvoir les orienter vers du local et durable. L'objectif fixé par le gouvernement est d'arriver à 10% d'approvisionnement bio des cantines en 2021 puis atteindre 50% en 2030.

Un groupe de travail « approvisionnement des cantines » va se pencher sur les questions logistiques, frein non négligeable, et relever les initiatives existantes en Wallonie. Les groupements de producteurs peuvent constituer une réponse dans certains cas. Il existe également des regroupements de cantines.

Une nouvelle séance de signatures devrait avoir lieu en janvier pour les Green Deal. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire via la liste d'attente dans l'onglet « Rejoignez-nous » du site internet www.greendealcantines.be.

Un participant souhaite aborder la question des halls relais, en lien avec la logistique. Une réunion avec l'administration a eu lieu à ce sujet. Certains sont déjà effectifs et beaucoup sont en phase de constitution. C'est un outil intéressant au niveau des cantines. La deuxième d'ouverture de l'appel à projet est actuellement en cours, jusqu'au 20 avril 2020. Le travail de Monsieur Bodson, de la D'GARNE est salué pour l'écoute apportée aux agriculteurs.

Soutien à la plantation et à l'entretien des haies

Dans le cadre de la déclaration de politique régionale, un objectif de plantation de 4000km de haies ou d'un million d'arbres a été avancé. Le développement de haies est un objectif pertinent pour le secteur bio.

Un soutien financier est possible pour la plantation et l'entretien de haies via la Région wallonne et via la MAEC MB1.



Les conditions sont les suivantes :

- Etre situé en région wallonne.
- Etre titulaire du droit de propriété ou avoir l'accord écrit du propriétaire du terrain.
- Se trouver en zone agricole ou d'habitat et d'habitat rural
- Essences choisies dans la liste des espèces éligibles.
- Maintien et entretien pendant minimum 30 ans.
- Pas de paillage non biodégradable.
- Conditions spécifiques plantation : haies, verger, alignement d'arbres.

Le détail des soutiens financiers est présenté en Annexe 2.

Les producteurs souhaitant davantage d'informations sont invités à prendre contact avec Alain Grifnée, Chargé de missions - Secteur Horticulture Ornementale pour le Collège des Producteurs

VI. Plan de promotion bio de l'APAQ-W 2020 : consultation des producteurs (Delphine Dufranne, APAQ-W)

L'APAQW s'est vue confier récemment les missions de promotion de l'agriculture biologique lors de la mise en place du plan stratégique de développement de l'agriculture biologique de 2013. Il lui a ainsi été demandé de mobiliser 8% du budget promotionnel à des actions de promotion du bio.

Avant de se focaliser sur la promotion, il est important de connaître la situation du bio local.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • de fortes valeurs, • la garantie d'un label, • le cahier des charges européen, • la transparence via les contrôles, • l'aspect positif pour la santé et l'environnement, • le respect du bien-être animal, • un produit à haute valeur ajoutée, • un secteur dynamique, • une opportunité économique. 	<ul style="list-style-type: none"> • des prix plus élevés, • une faiblesse au niveau de la connaissance du consommateur sur les spécificités du bio, • la faible notoriété du label (36 % des répondants reconnaissent celui-ci d'après une enquête), • l'accessibilité des produits bio, • l'identification des produits wallons
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • le prix du bio en baisse, • l'intérêt du consommateur pour les causes environnementales, • l'intérêt grandissant pour le local et le circuit court. 	<ul style="list-style-type: none"> • les importations de produits étrangers, • la concurrence au niveau de la grande distribution, • les réticences du conventionnel par rapport au bio, • l'essoufflement de la mode, • la presse à scandale, • les dérives opportunistes.

L'APAQ-W fait part de recommandations. Il est essentiel que le secteur soit solidaire, collabore et communique ensemble. L'action doit être basée sur du contenu, notamment des études scientifiques et le cahier des charges. Il est souhaitable de mettre en place des actions variées, continues et ponctuelles via divers médias.

L'APAQ-W a mis en place des axes d'actions au niveau du bio :

- constituer des audits/veilles,
- connaître le marché et les attentes des consommateurs,
- identifier les leviers et les freins,
- documenter pour argumenter,
- développer un cadre cohérent pour les actions,
- mettre en place des actions promotionnelles orientées consommateurs.

Le budget est principalement consacré aux actions envers les consommateurs (près de 65%) et 10% d'actions sont destinées aux professionnels. Le budget dédié au bio s'élève à 450.000 €, dont 324.000 € dédiés spécifiquement aux actions bio et 100.000 € qui proviennent d'actions transversales. Le plan de développement wallon de l'agriculture biologique n'a donné aucun moyen financier à l'APAQ-W pour la promotion. Le montant du budget bio pour la



promotion provient de la dotation publique et non des cotisations. Ces dernières étant utilisées pour la promotion par secteur.

Au niveau du calendrier, la campagne « **Le bœuf BIO c'est mon choix** » a lieu actuellement et vise à promouvoir le fait qu'il existe de la viande bovine bio en Wallonie. C'est un objectif d'information du consommateur qui, souvent, croit que la Belgique produit principalement des fruits et des légumes en bio. Le but est de développer la consommation de viande locale. Cette campagne « **les produits bio c'est mon choix** » va être déclinée au fur et à mesure des années pour mettre en avant des secteurs spécifiques.

La vidéo de la campagne peut être visionnée sur Facebook [à ce lien](#).

La prochaine semaine bio aura lieu du 6 au 14 juin. Les inscriptions pour les activités débuteront début janvier jusque fin février. L'APAQ-W est à la recherche de producteurs bio souhaitant devenir des témoins ambassadeurs. Dans le cadre des portes ouvertes, il est également possible d'obtenir un soutien financier de 500 € (la demande doit être introduite pour le 28 février).

Concernant la promotion, des réunions sont organisées régulièrement via le groupe de travail « communication » qui reprend l'ensemble des partenaires du bio, dont le Collège des Producteurs et ses représentants bio. Un jury composé de la Socopro, Biowallonie, le CRA-W et l'UNAB s'est chargé de la sélection des ambassadeurs, en tenant compte du fait que les producteurs soient dans la philosophie du bio et 100% bio.

Discussion

Certains participants regrettent que l'APAQ-W ne s'exprime pas plus clairement sur la qualité des produits bio (notamment la valeur nutritive supérieure), et sur ce que le secteur peut apporter.

L'action « Le bœuf BIO c'est mon choix » est basée sur les spécificités du bio et la réglementation. Aborder l'aspect nutrition/santé reste délicat actuellement. La priorité de l'APAQW est de communiquer sur la législation et le contrôle. De même, l'Assemblée exprime qu'il est regrettable que les images illustrant l'agriculture bio soient utilisées sans logo bio et sans mentionner ce caractère. Pour les participants, il est nécessaire de différencier clairement la communication bio au sein de l'APAQ-W. Ce point est intégré à l'avis du Collège de même que la demande d'introduire un « #jecuisinebio » ou « #jecuisinelocalbio » à la campagne « #jecuisinelocal ».

En ce qui concerne les races utilisées pour la promotion de la viande menées par l'APAQ-W, les agriculteurs souhaitent que les races rustiques soient plus visibles et d'éviter de se focaliser autour du Blanc Bleu Belge. Il est rappelé que la diversité des races bio a été mise en avant lors de la dernière campagne sur le bœuf bio et il leur est conseillé de porter aussi cette demande lors des Assemblées Sectorielles « viandes ».

Un producteur a insisté sur l'importance de la mesure de l'impact des campagnes de promotion. Il est précisé qu'une agence est à chaque fois sollicitée pour en mesurer l'importance par le biais de post-tests. Des questionnaires sont présentés au public cible afin de cerner notamment la visibilité et compréhension de la campagne et le déclenchement d'un acte d'achat.

VII. Thème : « **Quelle agriculture biologique en Wallonie en 2030 ?** » (Aline Boursault, Socopro)

Rappel du contexte

En juin 2013, la Wallonie s'est dotée d'un Plan Stratégique bio qui fixait des objectifs d'évolution à l'horizon 2020: 14% de la surface agricole utile cultivés selon les règles du bio, 1.750 exploitations sous contrôle bio et 3% du total des produits alimentaires achetés en bio.

Les objectifs du plan ont été revus à la hausse et le Plan stratégique a été révisé en étroite concertation avec le secteur en 2017 pour atteindre, en 2020, 18% de la surface agricole utile, 2.000 exploitations certifiées bio et 6% de part de marché des produits bio.

Le pourcentage de surface agricole utile fixé semble difficilement atteignable tandis que les objectifs de nombre d'exploitation et de part de marché semblent accessibles.

Un manque d'unité de transformation sur le territoire est également constaté. L'objectif pour 2020 était de 500 entreprises et de 500.000.000€. Cet objectif n'est pas facilement accessible même si on observe le développement de petites unités de transformation. Actuellement, La consommation de produits bio augmente fortement actuellement en Wallonie et stagne en Flandre. Le chiffre d'affaire wallon est plus important que le chiffre d'affaire flamand alors que ceux-ci sont plus nombreux.



Lors de la présente réunion, une consultation est proposée relative au nouveau Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie. Un nouveau plan 2021-2030 porté par le SPW doit être rédigé en lien avec la déclaration de politique régionale du nouveau gouvernement. Celle-ci mentionne un objectif de 30% de bio en 2030. La voix du Collège des Producteurs sera prise en compte dans la construction du plan.

Il parviendra ensuite une consultation mail à tous les producteurs. Lors de la prochaine Assemblée Sectorielle de 2020, les résultats consolidés seront présentés pour une rédaction d'un avis du Collège, transmis au SPW et *in fine* au Ministère courant 2020. Le calendrier pourrait être accéléré en fonction des calendriers des structures.

Les **enjeux** identifiés dans le plan stratégique actuel sont les suivants :

- « répondre à la demande du marché » en « renforçant le potentiel de production et de transformation de produits bio wallons »,
- « l'agriculture biologique peut participer à la consolidation et au développement de l'économie wallonne par la relocalisation de la production agricole et agro-alimentaire. »,
- « l'agriculture biologique contribue à renforcer la durabilité de l'économie, en exerçant un impact positif sur l'environnement, la biodiversité, le changement climatique, l'emploi, [...] la santé publique et des exploitants agricoles [...], le développement économique et, d'une manière générale, la valorisation de l'espace rural ».

Les **objectifs** du plan stratégique sont :

- supporter et accompagner la croissance de ce secteur économique,
- consolider l'économie agricole wallonne,
- renforcer sa durabilité,
- contribuer à améliorer l'accès de la population à une alimentation – santé ».

Consultation des producteurs : visions et besoins des producteurs pour l'agriculture biologique en Wallonie en 2030 en vue de la préparation du nouveau plan stratégique de développement bio 2020-2030

Un rappel des points importants du secteur bio relevés par les producteurs lors de la précédente Assemblée Sectorielle est présenté. Il s'agissait principalement des éléments suivants :

- 1) Le respect de l'environnement, de l'homme et le vivant.
- 2) Le lien au territoire.
- 3) La vision d'avenir de l'agriculture bio.
- 4) La notion de santé.

Des ateliers de travail sont proposés à l'Assemblée. Les participants sont répartis en quatre groupes comprenant équitablement des producteurs, des personnes issues de l'encadrement et des filières. Un ou deux rapporteurs sont désignés par groupe.

Les questions posées lors du travail en ateliers sont celles-ci :

- **Quelle agriculture biologique en Wallonie pour 2030?** Quelles sont les valeurs à défendre ? Quelles sont les visions à mettre en avant ? Quels objectifs en termes de production, de filière à développer ?
- Des besoins sont identifiés dans le plan. Des actions ont été mises en place pour tenter de les combler. **Quels besoins restent à combler?** Quels sont-ils notamment en termes de recherche, d'encadrement, de promotion, de législation, de développement de filière... ?
- **Quelles propositions d'actions pour arriver à ces objectifs ?**

Après ce travail par groupe, une synthèse globale est réalisée par les rapporteurs et présentée au groupe. (*Synthèse ci-dessous retravaillée à partir de l'ensemble des réponses*).

Au niveau des **valeurs et de la vision**:

1) La valeur système et le système de valeurs Bio :

- Valeurs indivisibles
- Humain-centré
- Cohérence



- **Vision de société**
- 2) **La différenciation de l'agriculture biologique par rapport au système agricole standard :**
 - **Fermes diversifiées**
 - **Bio, local et en circuits courts**
 - **Fermes autonomes** : intrants et alimentation
 - **Fermes à taille humaine**
 - **Fermes 100% Bio** : mixité pour période de transition
 - **Agriculture liée au sol**
 - **Modèle réellement alternatif**, tout en ayant des horizons communs avec d'autres agricultures (ex : raisonnée)
 - **Indépendance des structures Bio**
- 3) **Lien Bio et santé** : des agriculteurs et des citoyens
Lien Bio et social : conditions de travail de la MO, pénibilité, justice sociale
Lien Bio et transparence : communication et traçabilité

Au niveau des **besoins** à combler:

➤ **Le développement de filières :**

- **Fédérer les producteurs**
- **Favoriser les échanges** entre les acteurs
- **Prix rémunérateurs** pour toute la filière
- **Anticiper la commercialisation** en se basant sur l'équilibre offre/demande
- **Circuit court local**
- Mise en place de **mercuriales**
- **Maitrise de la filière**
- Focus filières :
 - **Semences Bio**
 - **Abattoirs et ateliers de découpe** de proximité
 - **Centre de tri optique**
 - **Approvisionnement des collectivités**
 - **Filières spécifiques au bio**

➤ **La recherche :**

- **Suivi des pratiques/ caractérisation** des productions bio
- **Recherches spécifiques Bio sur terres Bio**
- **Refinancer** la recherche en Bio
- **Répartir les essais** sur tout le territoire wallon
- Sujets spécifiques :
 - **Sélection variétale en bio**
 - **Techniques de désherbage**
 - **Praires permanentes**
 - **Modèles économique et structures de commercialisation cohérentes** en bio
 - **Post récolte**

➤ **L'encadrement et la formation :**

- **Formation :**
 - **Intégrer la formation à l'AB à tous les niveaux**: agriculteurs, universités, écoles, centres de formation, formation continue...
 - **Meilleur financement des centres de formations et de l'accompagnement spécifique au bio**
 - **Thématiques : modèles économiques pour agriculteurs et vision systémique**
- **Encadrement :**
 - **Importance du conseil technique indépendant** : poursuivre
 - **Encadrement économique et sur commercialisation**



- Encadrement spécifique au bio
- Veille sanitaire
- Rationalisation et indépendance des structures d'encadrement

➤ **La législation :**

- Harmonisation des réglementations bio : régionales, fédérales, européennes
- Pas de bio industriel
- Redéfinir un modèle bio belge
- Ne pas diminuer le niveau d'exigence
- Baisse des contraintes administratives
- Circuits courts bio dans marchés publics
- Primes :
 - Réflexion à mener sur les primes bio
 - Orienter les primes bio sur les services rendus à la société
 - Incitation pour mise à disposition de terrain bio
 - Coefficient de fermage bio inférieur au conventionnel

➤ **La promotion :**

- Promotion indépendante du conventionnel
- Communication claire sur les spécificités bio
- Mettre en avant le contrôle et le cahier des charges
- Impliquer et rapprocher les consommateurs et les producteurs : via structures locales notamment

VIII. Visite du domaine viticole bio du Chenoy

La viticulture bio en Wallonie- Contexte (Aline BOURSAULT – SOCOPRO asbl)

Ce secteur est méconnu. En 2018, en Wallonie, on recensait 60 hectares de vignes. En 2017, la bio représentait 17 % des vignes. Ce secteur est principalement développé en région namuroise (23 hectares), liégeoise (17 hectares) et au niveau du Brabant Wallon (16 hectares). La Wallonie compte actuellement 11 domaines viticoles bio.

Présentation du domaine de Chenoy

(de plus amples informations sont accessibles : sur le site internet du Domaine viticole du Chenoy www.domaine-du-chenoy.com – dans Itinéraires BIO «Domaine du Chenoy», disponible sur le site internet de Biowallonie, https://mkObiowalloniejo431r.kinstacdn.com/wp-content/uploads/2018/10/Brochure-A4-Itinéraires-BIO-42-BIS-web-lowdef_COMPLET.pdf)

En 2002, Philippe Grafe, a acquis le domaine du Chenoy à Emines comprenant des bâtiments de ferme au milieu de 11 hectares de terres en pente de 15% exposée plein sud. Les sols convenaient parfaitement à la culture de la vigne. Une première plantation de 25.000 pieds a été effectuée en avril 2003 sur 6 hectares et en avril 2004, la création du vignoble a continué par la plantation de 2 hectares.



Philippe Grafe a fait le choix original des variétés interspécifiques. Les cépages plantés sont le Bronnier, le Merzling, l'Helios, le Johanniter et le Solaris, pour les blancs, ainsi que le Pinotin, le Rondo, le Cabertin et le Regent, pour le vin rouge.

En 2014, parallèlement au développement du vignoble, Fabrice et Emmanuel WUYTS se joignent à l'aventure et la transition vers la certification bio à lieu à partir de l'année 2016. En 2017, après une forte expérience en vignoble bordelais, Pierre-Marie et Jean-Bernard Despatures viennent compléter l'équipe dirigeante avec une volonté de valoriser une production originale et locale en Bio.

Une des particularités du vignoble est de cultiver 3 hectares de blanc pour 7 hectares de rouge.

L'objectif poursuivi depuis la création du domaine est la constante augmentation de la qualité des vins afin d'obtenir un produit final qui soit original, local, bio et authentique.

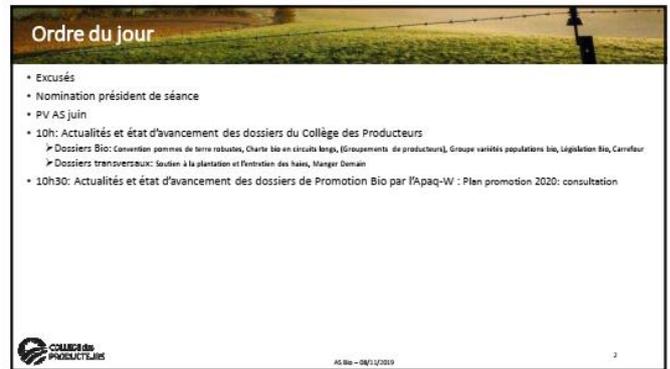
Rapporteurs,
Lidwine Rochette et Aline Boursault

Annexe I : Liste des présences

NOM	PRENOM	ORGANISME
<u>Présents</u>		
BEGUIN	Dany	Producteur
BODDEZ	Daniel	Producteur
BOSSUYT	Jacques	Producteur
BOURSAULT	Aline	SoCoPro
COLLIENNE	Daniel	Producteur, membre du Collège
DEBRY	Bernard	Producteur
DEHON	Caroline	UNAB
DENYS	Jean-Pierre	Producteur
DENYS	Pierre	Producteur
DETIENNE	Virginie	CRABE
DUFRANNE	Delphine	APAQ-W
DOCKX	Adrien	UCL
FASTRE	Guillaume	Producteur
GHAYE	Claire	Productrice
GREVISSE	André	Producteur, membre du Collège
GROGNA	Philippe	Biowallonie
GROSJEAN	Emmanuel	SpCoPro
GROUX	Jean-Marc	Producteur
JACQUES	Dominique	Collège des Producteurs
JAMAR	Laurent	CRA-W
LEFERT	Charles	ACOSEC
LEGRAIN	Marie	Manger Demain
LISART	Robert	Producteur
LOECKX	Philippe	Producteur
MERNIER	Bernard	Producteur
MONTIGNIES	Eddy	Monticonsulting
MORELLE	Max	CRA-W
NEYSEN	Joseph	Producteur
PAQUE	Michel	Producteur
ROCHETTE	Lidwine	SoCoPro
RODA	Mathilde	Nature & Progrès
RONDIA	Alain	CRA-W
STREEL	Laurent	Producteur
VAN DAMME	Julie	CRA-W
VAN DEWINCKEL	Karl	Biowallonie
<u>Excusés</u>		
DE GRADY	Charles Albert	Producteur, membre du Collège
DUFRASNE	Michel	SPW
GUILLAUME	Emilie	FUGEA



Annexe II : Exposé Collège des producteurs, secteur Bio, Aline





Boursault



Charte pour le Bio en circuits longs

- Présentation Libramont
- Présentation Charte
- Présentation et témoignage de Mathieu Lancry, Norabio et Biocoop sur la Charte Biocoop.
- Confrontation de la Charte à d'autres modèles: type Biocoop, BioSuisse, BioDanemark




AS Bio - 08/11/2019

Groupements de producteurs



AS Bio - 08/11/2019

GP

- Bovins viande
- Priorité de suivi aux éleveurs « indépendants » souhaitant développer le circuit court
- Suivi coopératives existantes se poursuivant
- Groupe de 20 éleveurs intéressés avec diversité de races
- Mise en place d'une charte de fonctionnement
- Détermination statut juridique et services GP
- Travail sur outil prix et d'un outil de diagnostic environnemental (avec Ulg)
- Rencontres filières: Coopératives et bouchers
- Ciblage des ateliers de découpe avec biowallonie pour mise en place du circuit court

→ Intéressés?



AS Bio - 08/11/2019

GP

- Maraichage
- Rencontres maraichers en avril 2019: → Liste des besoins et services
- Etude de faisabilité → pas d'OP en vue car minimum obligatoire de 75% de commercialisation en commun par l'UE pour le maraichage
- Réflexion sur le statut en cours
- 3 premiers services:
 - Cahier des charges pour définition commune des producteurs concernés: Menercher diversifié bio sur petite surface (en cours)
 - Assemblée de memores pour assurer la représentativité de tous (30 oct 2019, 30 producteurs)
 - Plate forme internet de communication externe mais aussi d'appui interne aux memores

→ Intéressés?



AS Bio - 08/11/2019

GP

- Grandes Cultures
- Etat des lieux de la filière (dispo site FWA):
 - Une grande partie des céréales bio sont valorisées en aliment animale
 - Peu d'acteurs de la tranche primaire
 - Secteur transito secondaire en pleine expansion et intéressé en appro local mais manque de dispo
- 4 réunions pour groupe
 - 10 memores
 - Objectif: obtenir un prix le plus rémunérateur possible pour les producteurs et offrir aux consommateurs de produits bio, locaux et de qualité
 - Objet: production de céréales biologiques à destination de l'alimentation humaine (froment, épeautre et peut être orge brassicole) + commercialisation de produits transformés sur le territoire belge
 - Démarches administratives bientôt lancées mais d'abord examen de la viabilité du projet via la réalisation d'un plan financier

→ Intéressés?



AS Bio - 08/11/2019

GT variétés populations blé

- Convention volontaire avec 10 agriculteurs
- Mélange de variétés anciennes + 4 variétés anciennes pures: Probus, Poulard poverda, vieux blé autrichien et rouge de Bordeaux
- Réunion en décembre sur semis + liste de parents pour 1 population ancienne et 1 population moderne
- Année test

→ Intéressés?



AS Bio - 08/11/2019



Législation

- Consultation publique sur la nouvelle réglementation biologique de 2021 du 05 Novembre 2019 au 03 Décembre 2019
- Envoi mail tous les producteurs bio wallons



COLLÈGE des PRODUCTEURS

- Participation:
 - EU Citizen
 - Avis consolidé du Collège des producteurs: renvoi au collège du texte de votre consultation

• Autres points législation: Muriel Huybrechts



AS Bio - 08/11/2019

13

Carrefour

- Assemblée sectorielle nov 2018: invitation Carrefour campagne promotion Bio
 - Bio le moins chère de Belgique
 - Accompagnement de 50 conversions
 - Interpellation de producteurs pour bilan



COLLÈGE des PRODUCTEURS

- Réponse de Carrefour
 - Difficultés de mise en place conjointe avec difficultés en interne → besoin de temps
 - Mise en place des conditions avec les premiers producteurs:
 - Produits laitiers: ferme du Tambourin: très satisfait de la collaboration
 - Poissons: Pisciculture Wattemans en cours
 - Fruits et Légumes: en parallèle avec Green'ard ou créées donc plus complexe: appro principalement Namand. Contact en cours avec le Gaeil pour la Wallonie
 - Vialléto: en cours avec Coq des prés
 - Porcs et viande bovine: pas empare de producteurs mais déjà approvisionnés via leur circuit classique
 - Si pas de réponses: demande au Collège de centraliser les demandes des producteurs



AS Bio - 08/11/2019

14



Actualités transversales Collège des Producteurs



AS Bio - 08/11/2019

15

Haies

- Objectif déclaration politique régionale: 4000km de haies ou plantation d'1 million d'arbres
- Pertinence en Bio: biodiversité, érosion, drainage, protection des pollutions...
- Soutien financier à la plantation via la région wallonne et à l'entretien via la MAEC MB1
- Conditions générales:
 - Etre situé en région wallonne
 - Etre titulaire du droit de propriété ou avoir l'accord écrit du propriétaire du terrain
 - Se trouver en zone agricole ou d'habitat et d'habitat rural (conditions particulières pour zoning commercial ou industriel)
 - Essences choisies dans la liste des espèces éligibles
 - Maintien et entretien pendant minimum 30 ans
 - Pas de paillage non biodégradable
 - Conditions spécifiques plantation: haies, verger, alignement d'arbres



AS Bio - 08/11/2019

16

Haies

- Objectif déclaration politique régionale: 4000m² de haies ou plantation d'1 million d'arbres
- Soutien financier à la plantation via la région wallonne et à l'entretien via la MAEC MB1

	Plantation	Entretien
Alignement d'arbres arbres tétrares	4€/arbre acheté en pépinière	15€/arbre en « tétrares »
	2€/ bouture de saule	
Verger	12€/ arbre d'une variété reconnue et certifié	
	Haie vive	
	3€/m (mono rang)	
	4€/m (double rang)	
	5€/m (triple rang et plus)	
Talis linéaire	1€/m (mono rang)	
	2€/m (double rang)	
	3€/m (triple rang et plus)	



AS Bio - 08/11/2019

17

Haies

- Objectif déclaration politique régionale: 4000m² de haies ou plantation d'1 million d'arbres
- Soutien financier à la plantation via la région wallonne et à l'entretien via la MAEC MB1

Haies et alignements d'arbres	MB1.a	Alignement continu d'arbres ou d'arbustes indigènes en ce compris des vides de max. 5 m. La haie ne peut dépasser 10 m de large. Alignement d'arbres feuillus indigènes, sauf peupliers, distants de maximum 10 mètres entre eux	25 € / 200 m
Arbres, buissons et bosquets	MB1.b	Arbres fruitiers à haute tige Arbres feuillus indigènes de circonférence min. de 40 cm et situé à plus de 10m de tout autre arbre ou haie. Buissons de min. 1,5 m et distants de min. 2 m	25 € / élément



AS Bio - 08/11/2019

18



Haies

- Objectif déclaration politique régionale: 4000m² de haies ou plantation d'1 million d'arbres
- Soutien financier à la plantation via la région wallonne et à l'entretien via la MAEC MB1

→ Intéressés?

Contactez **Alain Grifnée**, chargé de mission Horticulture ornementale au Collège des Producteurs.

COLLÈGE des PRODUCTEURS AS Bio - 08/11/2019 19

Manger Demain

COLLÈGE des PRODUCTEURS AS Bio - 08/11/2019 20

Manger Demain

- ✓ 2 séances de signatures
- ✓ 330 signataires
- ✓ 125 Cantines, représentant ± 100.000 repas chauds/jour
- ✓ 79 producteurs engagés
- ✓ Dont 26 en BIO et 2 en conversion

COLLÈGE des PRODUCTEURS AS Bio - 08/11/2019 21

Manger Demain

L'alimentation durable en Wallonie

A suivre...

- Décembre 2019 : 30 cantines diagnostiquées par Biowallonie afin d'avoir une vue claire sur les demandes en collectivité
- Mars 2020 : 60 cantines diagnostiquées
- Juin 2020 : caractérisation de l'offre en Wallonie
- Septembre 2020 : caractérisation offre-demande et développement d'un outil pour faciliter le cahier des charges

→ Cas concrets de mise en réseau des producteurs/transformateurs et des cantines dès janvier 2020

COLLÈGE des PRODUCTEURS AS Bio - 08/11/2019 22

Manger Demain

Rejoignez le Green Deal...

Rejoignez-nous sur :

Facebook : Manger Demain – Instagram : manger_demain

Consultez nos site internet : www.mangerdemain.be – www.greendealcantines.be

Inscriptions possibles via la liste d'attente dans l'onglet « Rejoignez-nous »

Contactez-nous : info@mangerdemain.be – info@greendealcantines.be

COLLÈGE des PRODUCTEURS AS Bio - 08/11/2019 23

Actualités Promotion Bio Apaq-W

COLLÈGE des PRODUCTEURS AS Bio - 08/11/2019 24



Quelle agriculture biologique en Wallonie pour 2030?

CC LICÉ des PRODUCTEURS

AS Bio - 08/11/2019 25

Contexte

PSDAB: Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie 2013-2020

Quels enjeux?

- « répondre à la demande du marché » en « renforçant le potentiel de production et de transformation de produits bio wallons »
- « l'agriculture biologique peut participer à la consolidation et au développement de l'économie wallonne par la relocalisation de la production agricole et agro-alimentaire. »
- « l'agriculture biologique contribue à renforcer la durabilité de l'économie, en exerçant un impact positif sur l'environnement, la biodiversité, le changement climatique, l'emploi, [...] la santé publique et des exploitants agricoles [...], le développement économique et, d'une manière générale, la valorisation de l'espace rural »

CC LICÉ des PRODUCTEURS

AS Bio - 08/11/2019

Contexte

PSDAB: Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie 2013-2020

Quels objectifs?

« Le présent plan stratégique vise donc :

- à supporter et accompagner la croissance de ce secteur économique
- à consolider l'économie agricole wallonne
- à renforcer sa durabilité
- à contribuer à améliorer l'accès de la population à une alimentation – santé ».

CC LICÉ des PRODUCTEURS

AS Bio - 08/11/2019

Contexte

PSDAB: Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie 2013-2020

Quels indicateurs pour la production?

2013:

Indicateur	Données arrêtées au 31-12-2012	Objectif 2020
SAU bio / SAU totale	7,6%	14%
Exploitations sous contrôle	1.090	1.750

CC LICÉ des PRODUCTEURS

AS Bio - 08/11/2019

Contexte

PSDAB: Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie 2013-2020

Quels indicateurs pour la production?

2017 Révision Mi parcours

Indicateur	Situation initiale (2010-11-12)	Évaluation à mi-parcours (2016)	Objectif 2020
SAU bio / SAU totale	7,6 %	9,7 %	18 %
Exploitations sous contrôle	1.090	1.493	2.000

CC LICÉ des PRODUCTEURS

AS Bio - 08/11/2019

Contexte

PSDAB: Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie 2013-2020

Quels indicateurs pour la transformation?

2013:

Indicateur	Données arrêtées au 31-12-2011	Objectif 2020
Entreprises transformatrices	230	500
Chiffre d'affaire cumulé	109 MioEUR	500 MioEUR

2017: Idem

CC LICÉ des PRODUCTEURS

AS Bio - 08/11/2019



Contexte

PSDAB: Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie 2013- 2020

Quels indicateurs pour la consommation?

2013:	Indicateur	Données arrêtées au 31-12-2010	Objectif 2020
	Parts de marché	1,7%	3%

COLLÈGE DES PRODUCTEURS AS Bio - 08/11/2019

Contexte

PSDAB: Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie 2013- 2020

Quels indicateurs pour la consommation?

2013:	Indicateur	Données arrêtées au 31-12-2010	Objectif 2020
	Parts de marché	1,7%	3%

2017:	Indicateur	Situation initiale (2010-11-12)	Évaluation à mi-parcours (2016)	Objectif 2020
	Parts de marché	2,3 %	4,0 %	6,0 %

COLLÈGE DES PRODUCTEURS AS Bio - 08/11/2019

Contexte

PSDAB: Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie 2013- 2020

Comment y parvenir?

8 objectifs stratégiques:

- Favoriser la conversion durable et totale
 - Améliorer la production agricole
 - Améliorer l'alimentation animale en Bio
 - Développer et sécuriser les filières bio
- Augmenter la valorisation de la production en produits bio
 - Développer des unités de transformation bio
 - Développer les circuits de distribution
 - Promouvoir l'agriculture biologique

COLLÈGE DES PRODUCTEURS AS Bio - 08/11/2019

Contexte

PSDAB: Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie 2013- 2020

Comment y parvenir?

→ 6 plans opérationnels:

- Plan formation/reconversion
 - Plan Recherche
 - Plan Valeur ajoutée
 - Plan diversification
- Plan communication, aides et certification
 - Plan promotion

→ Création de Biowallonie, de la CTRAB du CRA-W et d'un plan de recherche Bio

→ Budget

COLLÈGE DES PRODUCTEURS AS Bio - 08/11/2019

Contexte

PSDAB: Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie 2013- 2020

Et maintenant....fin 2019?

Quid post 2020?

→ Nouveau plan stratégique 2021-2030

Déclaration politique régionale: Objectif 30% de Bio en 2030

COLLÈGE DES PRODUCTEURS AS Bio - 08/11/2019

Contexte

PSDAB: Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie 2013- 2020

Quel rôle pour le Collège des Producteurs?

Porter votre voix pour la rédaction du nouveau plan

- 1) Dernière AS juin: définition AB pour producteurs
- 2) AS nov: première consultation
- 3) Hiver 2019-2020: consultation mail de tous les producteurs bio
- 4) AS 2020: présentation retours et consolidation
- 5) Mi 2020: rédaction avis collège secteur bio

COLLÈGE DES PRODUCTEURS AS Bio - 08/11/2019



Contexte

PSDAB: Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie 2013- 2020

Quel rôle pour le Collège des Producteurs?
Porter votre voix pour la rédaction du nouveau plan

1) Dernière AS juin: définition AB pour producteurs:

- I: **Respect de l'environnement, de l'homme et du vivant** (14)
- II: **Lien au territoire** (11)
- III: **Vision d'avenir** (7)
- IV: **Santé** (6)

 AS Bio - 08/11/2019

Contexte

PSDAB: Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique en Wallonie 2013- 2020

Et maintenant?

0) Groupes mixtes: producteurs – filière – encadrement/ 2 rapporteurs par groupe

1) **Quelle agriculture biologique en Wallonie pour 2030? 20 min**
Valeurs (cf AS juin) et objectifs (types de productions, filières, types de fermes....)

2) **Quels besoins restent à combler? : 20 min**

1) **Quelles propositions d'actions pour arriver à ces objectifs? : 20 min**

2) **Restitution collective et discussion: 40 min**

 AS Bio - 08/11/2019

Prochains rendez vous

- Restitutions échanges dans PV
- Consultations large en ligne
- Retours complets prochaine AS mars 2020

 AS Bio - 08/11/2019



Diner

 AS Bio - 08/11/2019 40

Viticulture Bio en Wallonie

- 2018: **60,1 ha** de vignes bio (2017: 17% en bio)
- Régions: 1) **Namur** (23); 2) **Liège** (17) et **Brabant Wallon** (16), 3) Hainaut (2) et Luxembourg (1,5)
- **11 domaines** bio en Wallonie
 - Domaine W
 - Septem Triones
 - Vin de Liège
 - Olivier De Spoelberch
 - Daniel Degrez
 - Domaine viticole du Chenoy
 - Gérard Timmermans
 - Domaine du château de Bioul
 - Domaine de la Portellette
 - Domaine du poirier du Ioup
 - Jean Pierre Estievenart

 AS Bio - 08/11/2019



Visite Domaine Du Chenoy

 AS Bio - 08/11/2019 42



Annexe III : Exposé Apaq-W, secteur Bio, Delphine Dufranne

ASSEMBLÉE SECTORIELLE AGRICULTURE BIOLOGIQUE 2019

8/11/2019
PRÉSENTATION DE DELPHINE DUFRANNE



I. PLAN D' ACTIONS PROMOTIONNELLES BIO

1.1. Cadre

- ✓ L'APAQ-W s'est vu confiée les missions de promotions de l'Agriculture biologique lors du plan Stratégique de Développement de l'Agriculture biologique en Wallonie (2013-2020) à hauteur de 8% de son budget.
- ✓ Depuis 2014, l'APAQ-W développe ses programmes de promotion autour de l'agriculture biologique

Actuellement, deux temps plein sont en charge de la promotion du bio



I. PLAN D' ACTIONS PROMOTIONNELLES BIO

1.2. – Comprendre, évaluer pour agir – Le bio local SWOT

Forces

- ✓ Valeurs fortes
- ✓ Garantie du label
- ✓ Cahier des charges européen
- ✓ Transparence des contrôles
- ✓ Positif pour la santé, l'environnement
- ✓ Veille au bien-être animal
- ✓ Produit à « haute valeur ajoutée » - Goût
- ✓ Secteur dynamique et soutenu
- ✓ Opportunité économique

Opportunités

- ✓ Scandales de l'industrie
- ✓ Baisse des prix
- ✓ Sensibilité aux causes environnementales sociales et animales
- ✓ Tendances et modes actuelles
- ✓ Intérêt pour le local & le circuit-court

Faiblesses

- ✓ Prix plus élevés
- ✓ Faibles connaissances des spécificités du bio
- ✓ Notoriété du label (36%)
- ✓ Image restreinte: produits réservés aux riches, aux bobos, ...
- ✓ Accessibilité des produits bio & wallons
- ✓ Identification des produits bio (wallons)

Menaces

- ✓ Importation des produits bio étrangers
- ✓ Concurrence de la grande distribution (privilegiant des produits bio étrangers)
- ✓ Réticences du secteur conventionnel à communiquer sur le bio
- ✓ Essoufflement de la mode - Pouvoir d'achat
- ✓ Fraudes
- ✓ Presse à scandale
- ✓ Dérives opportunistes



I. PLAN D' ACTIONS PROMOTIONNELLES BIO

1.2. – Recommandation sur base du SWOT

L'agriculture biologique a besoin :

1. D'un secteur solidaire qui collabore et communique
2. D'une communication basée sur du contenu tels que :
 - le cahier des charges du bio et la réglementation européenne
 - les valeurs du bio
 - Des études scientifiques issues d'experts (nutrition, santé ...)
3. De réactivité & de proactivité
4. D'actions de promotion variées (continues/ponctuelles : media divers)
 - a) Campagne de Terrain
 - b) Campagne Digitale (site internet, réseaux sociaux)
 - c) Campagnes événementielles et ponctuelles



I. PLAN D' ACTIONS PROMOTIONNELLES BIO

1.3 – Etablissement d'un plan pluriannuel

Axe 1 - Audit & veille

- ✓ Adapter la promotion
- ✓ Connaître le marché, les attentes du consommateur
- ✓ Identifier les leviers, les freins
- ✓ Documenter pour argumenter

Axe 2 - Image

- ✓ Développer un cadre cohérent correspondant aux valeurs du bio et à l'agriculture biologique wallonne
- ✓ Développer une image positive de l'agriculture biologique

Axe 3 - Actions promotionnelles orientés consommateurs (B-to-C)

- ✓ Informer sur l'agriculture biologique et ses bienfaits, le label, les contrôles et les garanties du bio
- ✓ Faire connaître le savoir-faire de nos producteurs
- ✓ Faciliter la rencontre avec les producteurs wallons
- ✓ Augmenter la consommation de produits bio en Wallonie

5



I. PLAN D' ACTIONS PROMOTIONNELLES BIO

1.3 – Etablissement d'un plan pluriannuel

Axe 4 - Actions promotionnelles orientées professionnels (B-to-B)

- ✓ Promouvoir nos producteurs bio, leurs savoir-faire et leurs produits auprès des professionnels
- ✓ Faire connaître notre savoir-faire et l'agriculture biologique wallonne à l'international.

Axe 5 - Actions promotionnelles orientées vers les enfants

- ✓ Expliquer l'agriculture biologique
- ✓ Faire le lien entre leur assiette et l'agriculture

Axe 6 - Soutien au secteur

- ✓ Soutenir le secteur à travers la mise en place d'actions (marché, porte-ouverte)
- ✓ Améliorer la visibilité des producteurs, du secteur

6





I. PLAN D' ACTIONS PROMOTIONNELLES BIO

1.3 – Etablissement d'un plan pluriannuel

Audit et veille
 Le bio se met à nu (label, contrôle) - 2014
 Etude de marché (Perception du consommateur – 2018)
 Nutrition santé - 2020

Image du secteur (charte graphique (2018), base de données image (en cours), thématique (annuelle))

Orientées consommateur	Orientées professionnelles	Actions Orientées enfants	Soutien au secteur
Développement d'outils	Développement d'outils	Développement d'outils	Fournir des outils
Semaine bio	Semaine bio	Semaine bio	Ici on produit bio
« Les Produits bio c'est mon choix »	Horecatel – Stand 100% bio	Animation sol (depuis 2015)	Libramont - (En Terre bio – UNAB)
Biomobile	Soutien des salons internationaux (Biofach, SIAL, ANUGA)	Animation Lait (depuis 2018)	
Web & les réseaux sociaux			
Outil Où trouver vos produits bio	Business club		

7

I. PLAN D' ACTIONS PROMOTIONNELLES BIO

1.4 – Budget

8

I. PLAN D' ACTIONS PROMOTIONNELLES BIO

1.4 – Quelques retours de 2019

9

I. PLAN D' ACTIONS PROMOTIONNELLES BIO

1.4 – Semaine bio

Semaine bio : du 6 au 14 juin

- ✓ Inscription des activités : début janvier à fin février
- ✓ Recherchons des producteurs bio souhaitant être des témoins/ambassadeurs
- ✓ Soutien financiers pour les postes ouvertes (500 euros) (demande obligatoirement introduite pour le 28 février 2020)

10

2. LA CAMPAGNE « LES PRODUITS BIO, C'EST MON CHOIX » 2019

Une campagne digitale basée sur les réseaux sociaux, le site web et pub web

1742 producteurs :
 - 80% des producteurs bio sont des éleveurs (bovins, ovins, caprins, avicole...)
 - 903 éleveurs de bovins

Le bœuf bio, c'est mon choix

Objectif :
 Booster la consommation de viande bovine bio locale

Axe :
 - Véhiculer sur les valeurs du bio
 - Informer sur les spécificités du bio et de l'élevage
 - Inciter à découvrir des producteurs & points de vente proches

11

Être éleveur bio, c'est leur choix ! Nos producteurs nous expliquent pourquoi !

12



Être éleveur bio, c'est leur choix ! Nos producteurs nous expliquent pourquoi !

"Mon choix c'est la nature, car je veux la préserver en produisant des produits sans 100% naturels" (Jean-Yves, producteurs de Limousines)

Produire BIO, c'est préserver l'environnement ! Une viande issue d'un élevage certifié bio vous garantit : Des animaux en prairie dès que les conditions le permettent pour leur bien-être

- Une alimentation bio, d'origine locale (60% de l'alimentation doit provenir de l'exploitation ou à défaut de la région) pour les animaux avec une utilisation maximale des pâturages
- Une production animale en lien avec le sol : Le fumier et le compost issus des élevages qui sont des engrais naturels, retournement au sol pour nourrir les productions végétales
- Une préservation de la biodiversité
- L'absence d'OGM ou de produits dérivés

Si les animaux mangent bio et local, alors pourquoi pas nous ?



Être éleveur bio, c'est leur choix ! Nos producteurs nous expliquent pourquoi !

"Mon choix c'est de prendre le temps ! Parce que bien faire les choses, c'est révéler le vrai goût des produits" (Thierry, producteurs de Salers)

Produire bio, c'est respecter un cahier des charges stricte et être contrôlé.

Rappelons que l'agriculture biologique est un mode de production réglementé avec un cahier des charges précis et qui couvre toutes les étapes. Ainsi de l'éleveur au boucher en passant par l'abattoir, tous sont soumis aux contrôles pour pouvoir vendre la viande avec le [label bio](#) !

Être éleveur bio, c'est réfléchir et choisir une race adaptée !

De nombreuses races composent nos cheptels ! Un choix primordial, réfléchi par l'éleveur et guidé selon des caractéristiques animales recherchées (les qualités maternelles, la facilité de vêlage & la rusticité) adaptées à son environnement et également selon la spécificité de la viande recherchée !

Garantir le bien-être animal !

Le bien-être animal s'articule autour de 5 libertés dont la liberté sanitaire : En privilégiant des pratiques préventives telles les médecines douces, une alimentation adaptée de qualité ou encore un lieu de vie adapté, l'éleveur assure le bien-être de son bétail en réduisant au strict minimum l'utilisation de traitements antibiotiques (usage réglementé et limité).



Être éleveur bio, c'est leur choix ! Nos producteurs nous expliquent pourquoi !

« Mon choix est local parce que je développe ma propre clientèle à laquelle je vends des produits bio, frais, équilibrés et savoureux ! » (Marc, Producteur de Charolais)

Produire bio, c'est participer au développement économique de sa région ! De nombreux producteurs bio visent l'autonomie de leur exploitation et privilégient la vente directe avec une meilleure valorisation de leur savoir-faire. Ils proposent dans leur magasin à la ferme et/ou sur les marchés leurs produits frais et savoureux comme les colis de viande par exemple ! À travers un prix qu'ils définissent eux-mêmes, ils sont rémunérés justement ! Une belle façon de créer de l'emploi et de relocaliser la valeur ajoutée dans nos villages !

Privilégiez le circuits-court et profitez-en pour rencontrer nos producteurs bio et échanger avec eux !



Être éleveur bio, c'est leur choix ! Nos producteurs nous expliquent pourquoi !

« Mon choix est durable parce que les animaux contribuent à la préservation des prairies qui sont importantes pour capter le CO2 » (Johan, Producteurs de Blanc-Bleu mixtes)

Consommer un bœuf bio local est un choix durable ! En plus de façonner nos paysages, l'élevage contribue à un captage naturel des prairies de gaz à effet de serre (CO2).

À travers un ancrage local fort, l'agriculture biologique limite les émissions liées aux transports d'aliments avec au minimum 60% de l'alimentation qui doit provenir de la ferme ou d'exploitations bio de la région. Pour nos éleveurs bio, privilégier l'autonomie fourragère et protéiques de leur élevage est essentiel !



2. LA CAMPAGNE « LES PRODUITS BIO, C'EST MON CHOIX » 2019

Un dépliant mis à disposition des éleveurs et des points de ventes avec boucheries

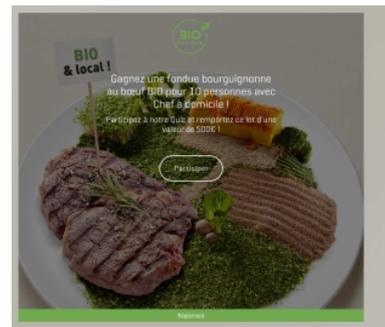


Des planches à découper à offrir à leur client par tranche de 25 euros de viande bovines bio



17

2. LA CAMPAGNE « LES PRODUITS BIO, C'EST MON CHOIX » 2019





Annexe IV: Détails des ateliers de consultation sur le nouveau plan stratégique Bio post 2020

Les couleurs correspondent aux différents groupes et les chiffres romains aux nombres de votes exprimés comme prioritaires par les participants (2 votes possibles par personnes et par question). Les propos sont bruts, non reformulés.

1) Quelle agriculture biologique en Wallonie pour 2030 ? Quelles valeurs/ quelle vision ?

Rang	Thème	Notions
1	Vision système et système de valeurs	<ul style="list-style-type: none"> • (VI) Valeurs indivisibles • (IV) Remettre en valeur l'humain • (I) Cohérence: On fait ce qu'on dit/ Respect des règles/ Maintenir un cahier des charges fort/ Cohérence agronomique et territoriale (et non liée à la demande) • Vision de société
2	Différenciation du Bio	<p>➤ Par rapport au système agricole standard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (IV) Fermes diversifiées au niveau des spéculations • (I) Local : développement Bio local / Bio&Local : (I) Valorisation du Bio en circuit court local/ Filières courtes/ (I) Valorisation du Bio en circuit court local • (III) Autonomie des fermes (intrants et alimentation) • (III) Garder des fermes à taille humaine • (II) Fermes 100% Bio avec période de transition/ Fermes mixtes uniquement si transition sur le long terme • (II) Agriculture liée au sol • (II) Horizons communs entre bio et conventionnel raisonné • (II) Modèle réellement alternatif qui ne vient pas du conventionnel • (I) Aller plus loin en bio que juste « pas de phyto » : avant tout biologique • Pour les structures d'encadrement, de recherche et de promotion : (II) Indépendance des structures en Bio/ Savoir ce que l'on veut: choir de définir le bio à part et dans des structures spécifiques Ou l'englober dans le reste de l'agriculture dans des structures mixtes • Distinction entre bio et local <p>➤ Dans la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (IV) Eviter que le bio ne soit traité comme une commodité: Garder l'image de l'agriculture familiale/ Préserver les productions en sortant du marché de niche • (I) Attitude positive de motivation : contrer le découragement général
3	Bio et santé	<ul style="list-style-type: none"> • (III) Santé de l'agriculteur et du citoyen
	Bio et social	<ul style="list-style-type: none"> • (II) Problème de main d'œuvre: Main d'œuvre étrangère (surtout en légumes)/ Dimension sociale/ Pénibilité/ Intégration • (I) Social : vers une société plus juste, une alimentation saine, la fierté du producteur et de sa production, la fierté nationale
	Bio et transparence	<ul style="list-style-type: none"> • (I) Transparence : communication au consommateur / Transparence • Traçabilité

Autres remarques :

- **Méthodologie** : (III) Consolider les bases avant d'augmenter les chiffres/ Définir des objectifs plutôt que des contraintes de production (poteaux indicateurs)
- **Foncier** : (I) Problème de foncier: entretien, terres et production/ Favoriser la reprise des fermes en bio
- **Consommation** : (I) Changement de mentalité chez le consommateur : budget nourriture vs budget vacances/ 30% de consommation Bio en 2030



2) Quels besoins pour le nouveau plan stratégique?

Développement de filières

- (V) Fédérer les producteurs et favoriser les échanges entre les maillons
- (V) Prix rémunérateur : pouvoir vivre intégralement de son métier sans double emploi/ garder la valeur ajoutée aux producteurs/ prix rémunérateur pour toute la filière (ex: MO désherbage, respect des travailleurs)
- (I) Offre et demande : faciliter l'accès et la vision à long terme/ (IV) Anticiper la commercialisation en équilibrant l'offre et la demande
- (I) Local : développement Bio local / Bio&Local : (I) Valorisation du Bio en circuit court local/ Filières courtes/ (I) Valorisation du Bio en circuit court local
- (II) Développer et organiser les filières Bio/ Développer les filières bio (plus de diversité)/ mise en place des filières
- (II) Développer des mercuriales
- (II) Mieux mettre en valeur chaque maillon des filières
- (II) Maîtrise de la filière
- Pas besoin de plus de production mais privilégier son marché
- Développer les filières semences bio (impossible d'avoir des semences bio pour certaines productions)
- Avoir un intérêt adapté pour les productions
- Avec des filières spécifiques bio : le secteur entier est formaté pour recevoir du conventionnel fourrager par exemple
- Ne pas comparer les prix du conventionnel et du bio
- Développement des abattoirs de proximité/ Avoir plus de petits abattoirs de proximité (max 50 km) + ateliers de découpe associés
- Relocaliser la production de céréales pour le Food
- Centre de tri optique
- Approvisionnement des collectivités
- Simplification des normes sanitaires pour les circuits courts
- Matières Premières

Recherche

- Caractérisation de la production/ (IV) Suivi des pratiques en ferme
- Recherche sur sujets spécifiques bio : herbe et rumex par exemple/ travail sur prairies permanentes/ (I) techniques de désherbage
- Orienter la sélection variétale en Bio/ Variétés développées en Bio/ (I) Sélection variétales bio
- Quels modèles économiques et donc agronomiques en bio ?/ Structures de commercialisation cohérentes en bio
- Pas de mélange entre conventionnel et Bio
- Avoir des recherches sur des terres bio
- Orienter la recherche vers le post-récolte : Orienter marges plutôt que rendement/ Étapes de post production : transformation etc.../ Lien avec les filières et la transformation
- Faire de la recherche avec une vision d'indépendance financière des fermes (indépendance des primes)
- Refinancer la recherche Bio
- Pratiques culturelles Bio
- Avoir des essais mieux répartis sur le territoire

Encadrement

- (III) Intégration de l'AB dans l'enseignement et la formation (pour les agriculteurs également)
- Plus de formations dans les universités et les écoles : séances d'informations etc...
- Meilleur financement des centres de formation (sous financés actuellement)
- Formation pour les agriculteurs sur des modèles économiques
- Formation à la vision systémique agronomique
- Former les profils d'encadrants
- (I) Refinancer les centres de formation et l'accompagnement spécifiques au bio
- (I) Veille sanitaire : céréales et élevage



- **Conseillers techniques indépendants** : Important ++/ Maintenir leur développement (qui suit le développement du secteur)/ **Conseil à poursuivre**
- **Rationalisation des structures wallonnes et/ou fédérales sur le bio** : Qui ? Quoi ? Comment ? avec l'objectif d'intégrer le bio transversalement
- **Indépendance des structures wallonnes bio par rapport aux politiques**
- **Echanges entre acteurs bio**
- **Encadrement technique**
- **Encadrement économique et sur la commercialisation**/ Avoir une meilleure vue sur la comptabilité des fermes et notamment des coûts de production
- **Encadrement spécifique bio**

Législation

- (I) **Harmonisation des règlements**: Europe vs Wallonie/ concurrence déloyale entre producteurs si pas le cas/ **Harmonisation de la réglementation**/ Uniformisation du règlement (échelle belge et européenne)/ **Homogénéisation de l'application du cahier des charges européen**
- (I) **Brider le développement industriel**
- **Redéfinir un modèle d'Agriculture Biologique pour la Belgique** (ne plus copier le conventionnel)
- **Ne pas diminuer le niveau d'exigences**
- **Contraintes administratives** pour certification revues à la baisse : forfait vs hectare
- **Ne pas interdire des productions semblables dans des fermes mixtes**
- **Associer un nombre d'UGB maximum par unité de surface fourragère**
- **Coefficient de fermage moins important pour le bio**
- **Incitant financier pour la mise à disposition de terrains pour le bio**
- **Maintien des primes ? / Que faire des primes bio ?**
- **Orienter les primes vers les services rendus par l'agriculteur bio à la société**
- **Circuits courts et bio dans les marchés publics**
- **Indication d'origine obligatoire**
- **Liste des produits autorisés en Bio différente de la logique conventionnelle**

Promotion

- **La stratégie doit être plus efficace** : indépendance vis-à-vis du conventionnel
- **Anormal de ne pas pouvoir mettre en avant les caractéristiques propres au bio** (ex: normes du bien être animal en bio)/ **Image claire, simple et vraie de ce qu'apporte le bio pour le consommateur sans s'opposer au secteur conventionnel**
- **Plus d'autonomie et de liberté**
- **Faire circuler les chiffres d'évolution du secteur**
- **Mettre en avant l'aspect contrôle**
- **Organisme professionnel de promotion (lui faire appel)**
- **Porte d'entrée de la communication via les jeunes mamans** : profiter de la confiance du consommateur
- **Approfondir la communication auprès du consommateur sur le cahier des charges bio**
- **Impliquer davantage et rapprocher les consommateurs des producteurs** : accentuer les actions auprès des communes (en collaboration avec les Agences de Développement locales, les GAL, les parcs naturels, les marchés gourmands...)

Autres

- **Ne pas opposer le bio et le conventionnel**
- **Repenser tout le modèle agricole**